

Cheminement des demandes externes pour réaliser des activités de recherche au cégep Édouard-Montpetit

Service de la recherche

Direction des études

28 août 2024

Table des matières

Les activités de recherche avec des êtres humains	3
Cheminement de la demande	3
Les activités de recherche qui ne font pas appel à des participants.....	5
Cheminement de la demande	5
Les activités ne constituant pas de la recherche mais s’y apparentant.....	6
Les activités de recherche utilisant des animaux.....	6
Les activités de recherche comportant des risques biologiques ou environnementaux.....	6
Annexe 1 : Définitions	7
Recherche.....	7
Activité de recherche	7
Recherche avec des êtres humains (ou participants)	7
Annexe 2 : Tableau comparatif entre la recherche et d’autres types d’activités	8

Différents projets de recherche sont menés au cégep Édouard-Montpetit, à son École nationale d'aérotechnique (ENA), au Centre technologique en aérospatiale (CTA) ou ailleurs sous leur autorité. Trois politiques de recherche encadrent ces activités, à savoir la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) (2024), la [Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains](#) (2013)¹ et la [Directive sur la déclaration et le traitement des conflits d'intérêts en recherche](#) (2009).

Suivant les dispositions de ces politiques et les attentes du Cégep, les chercheurs et chercheuses externes qui souhaitent mener des activités de recherche sur les lieux du Cégep ou avec sa participation doivent obtenir une approbation préalable du Service de la recherche et répondre à certaines conditions, selon la nature de leur projet. Certaines recherches, par exemple, devront obtenir une certification éthique du Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains du cégep Édouard-Montpetit (CER-CEM). Le présent guide a pour but de diriger les chercheurs et chercheuses externes dans ce processus.

Les activités de recherche avec des êtres humains

Si vous souhaitez effectuer des activités de recherche avec des êtres humains (voir définitions à l'annexe 1) **sur les lieux du Cégep** ou **avec sa participation**, votre projet doit tout d'abord obtenir la convenance institutionnelle du Service de la recherche.

Vous devrez ensuite recevoir une certification éthique (ou une reconnaissance éthique) du CER-CEM *avant* le recrutement des participants, conformément à la [Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains](#) du Cégep.

Il est à noter que trois types de recherche avec des êtres humains sont exemptés d'une évaluation éthique². Ces recherches nécessitent toutefois l'approbation du Service de la recherche. En cas de doute sur l'applicabilité d'une exemption à un projet donné, veuillez demander l'avis du CER-CEM (comite.ethique@cegepmontpetit.ca).

Cheminement de la demande

Dépôt de votre projet au Service de la recherche

Dans un premier temps, veuillez écrire à M. Antonin Gagnon, gestionnaire administratif au Service de la recherche (servicerecherche@cegepmontpetit.ca), en lui transmettant :

- votre nom, votre rôle dans le projet et vos coordonnées;
- un résumé du projet de recherche et le calendrier estimé des activités dans notre établissement.



¹ Ces politiques sont diffusées dans le site Web du Cégep sous la rubrique *Recherche*:

<https://www.cegepmontpetit.ca/cegep/recherche-et-developpement/mandat#services-et-soutien-offerts-aux-chercheurs-dedouard-montpetit>.

² Voir les exemptions en page 10 de la *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* du Cégep.

Évaluation de la convenance institutionnelle

M. Gagnon évaluera la convenance institutionnelle de votre projet, c'est-à-dire sa faisabilité et sa pertinence pour le Cégep. Au cours de ce processus, un formulaire de demande de convenance institutionnelle vous sera possiblement envoyé, afin de recueillir des informations supplémentaires. Pour compléter l'évaluation de la convenance, M. Gagnon pourrait vous diriger vers les personnes-ressources du Cégep dont la coopération s'avère essentielle à la réalisation de la recherche (par exemple, un coordonnateur de département), afin que vous vous assuriez de pouvoir obtenir leur collaboration.

Le Service de la recherche demeure libre de donner suite ou non à votre projet et vous avisera par écrit de sa décision.

Si la réponse est positive, une approbation officielle de convenance institutionnelle, signée par M. Gagnon, vous sera acheminée. Veuillez noter cependant que l'acceptation est toujours conditionnelle à l'approbation éthique subséquente du CER-CEM. Elle peut également comporter d'autres conditions, telle la confirmation d'obtention d'un financement.



Dépôt de votre projet au CER-CEM

Afin de préparer votre demande d'approbation éthique, veuillez consulter le site Web du Cégep à la page [Éthique de la recherche](#). La liste des documents requis, les échéances et le calendrier des réunions y sont présentés.

Lorsque complété, votre dossier doit être acheminé par voie électronique à comite.ethique@cegepmontpetit.ca. S'il doit être évalué en comité plénier, car jugé à risque plus que minimal, vous devrez le soumettre au plus tard **quinze jours ouvrables** avant la date de la prochaine réunion du CER-CEM.



Évaluation éthique (ou reconnaissance éthique) par le CER-CEM

Le CER-CEM procède à l'évaluation éthique de votre projet. Il peut l'accepter sans conditions ou sous conditions, demander de plus amples renseignements ou le refuser. La décision vous sera rendue par écrit et le Service de la recherche en sera tenu informé.

Le CER-CEM peut aussi procéder à la reconnaissance éthique de votre certification éthique initiale, moyennant certaines conditions. Il est à noter que le Cégep est signataire de l'*Entente de reconnaissance de certification éthique pour les projets de recherche multiétablissements à risque minimal avec des êtres humains* de la Fédération des cégeps. Pour plus d'information sur cette entente, veuillez consulter la rubrique [Entente de reconnaissance de certification éthique](#) du site Web.



Approbation finale du Service de la recherche

Lorsque le certificat éthique du CER-CEM vous est délivré et que vous n'avez apporté aucune modification au calendrier ou aux ressources humaines et matérielles requises, vous pouvez commencer le recrutement des participants et la collecte de données.

En cas contraire, vous devez recontacter M. Gagnon afin de redéfinir l'échéancier des travaux ou les ressources humaines et matérielles requises. Il révisera alors la convenance institutionnelle à la lumière des modifications apportées, rendra sa réponse dans les plus brefs délais et avisera le CER-CEM de toute révision de décision.

Les activités de recherche qui ne font pas appel à des participants

Si vous souhaitez effectuer des activités de recherche qui ne font pas appel à des participants, mais qui se déroulent **sur les lieux du Cégep** ou **avec les ressources humaines ou matérielles du Cégep**, votre projet doit obtenir la convenance institutionnelle du Service de la recherche (à l'exclusion des projets menés au Centre technologique en aérospatiale (CTA), lesquels doivent être acheminés à la direction du CTA).

Cheminement de la demande

Dépôt de votre projet au Service de la recherche

Dans un premier temps, veuillez écrire à M. Antonin Gagnon, gestionnaire administratif au Service de la recherche (servicerecherche@cegepmontpetit.ca), en lui transmettant :

- votre nom, votre rôle dans le projet et vos coordonnées;
- un résumé du projet de recherche et le calendrier estimé des activités dans notre établissement.



Évaluation de la convenance institutionnelle

M. Gagnon évaluera la convenance institutionnelle de votre projet, c'est-à-dire sa faisabilité et sa pertinence pour le Cégep. Au cours de ce processus, un formulaire de demande de convenance institutionnelle vous sera possiblement envoyé, afin de recueillir des informations supplémentaires. Pour compléter l'évaluation de la convenance, M. Gagnon pourrait vous diriger vers les personnes-ressources du Cégep dont la coopération s'avère essentielle à la réalisation de la recherche, afin que vous vous assuriez de pouvoir obtenir leur collaboration.

Le Service de la recherche demeure libre de donner suite ou non à votre projet et vous avisera par écrit de sa décision.

Si la réponse est positive, une approbation officielle de convenance institutionnelle, signée par M. Gagnon, vous sera acheminée et vous pourrez dès lors commencer votre recherche. Notez que l'approbation peut comporter des conditions, telle la confirmation de l'obtention d'un financement.

Les activités ne constituant pas de la recherche mais s’y apparentant

Comme mentionné dans la [Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains](#) du Cégep³, certaines activités ne constituent pas de la recherche avec des êtres humains ni de la recherche d'un point de vue plus général et n'ont pas à être évaluées par le CER-CEM, même si, dans l'exécution de ces activités, on fait couramment appel à des méthodes et techniques semblables à celles de la recherche.

Plus particulièrement, les **études consacrées à l'assurance de la qualité** et à l'amélioration de la qualité, les **activités d'évaluation de programmes** et les **évaluations du rendement**, ou encore les examens habituellement administrés à des personnes dans le contexte de programmes d'enseignement, s'ils servent exclusivement à **des fins d'évaluation, de gestion ou d'amélioration**, ne constituent pas de la recherche au sens de la politique et ne relèvent donc pas de la compétence du CER-CEM.

Ces activités « peuvent néanmoins soulever des questions d'éthique qu'il serait judicieux de faire étudier soigneusement par une personne ou un organisme – autre qu'un CER – en mesure d'offrir un avis indépendant⁴ ». On peut dans ce cas se référer à des associations professionnelles ou à des sociétés savantes.

Afin de faciliter le discernement entre les études qui s'apparentent à des activités de recherche et celles qui sont à proprement parler de la recherche, des **définitions** de la recherche ainsi qu'un **tableau comparatif** sont proposés en annexe. En cas de doute sur la nature d'un projet en particulier, veuillez consulter le CER-CEM (comite.ethique@cegepmontpetit.ca) ou communiquer avec Mme Valérie Damourette, conseillère en recherche au Service de la recherche (450-679-2631, p. 2733; valerie.damourette@cegepmontpetit.ca).

Les activités de recherche utilisant des animaux

Le Cégep ne possède pas l'accréditation du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) qui permettrait de conduire des activités de recherche sur des vertébrés et céphalopodes (pieuvres et calmars) vivants. Ces activités ne sont pas donc pas autorisées au sein de l'établissement. Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Mme Valérie Damourette, conseillère en recherche (450-679-2631, p.2733; valerie.damourette@cegepmontpetit.ca).

Les activités de recherche comportant des risques biologiques ou environnementaux

Les recherches comportant des risques biologiques (c'est-à-dire celles faisant appel à du matériel biologique tel que des organes, tissus, cellules ou autres substances provenant d'un organisme vivant) doivent respecter la [Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines](#) et celles présentant des risques environnementaux doivent respecter la [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale](#). Si vous souhaitez réaliser de telles recherches au Cégep, prière de communiquer avec Mme Valérie Damourette, conseillère en recherche (450-679-2631, p.2733; valerie.damourette@cegepmontpetit.ca).

³ C.f. page 10.

⁴ CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA, INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA, [Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains \(EPTC2\)](#), 2022, p. 23

Annexe 1 : Définitions

Recherche

Démarche visant le développement des connaissances au moyen d'une étude structurée ou d'une investigation systématique⁵.

Domaine ou ensemble d'activités méthodiques, objectives, rigoureuses et vérifiables dont le but est de découvrir la logique, la dynamique ou la cohérence dans un ensemble apparemment aléatoire ou chaotique de données, en vue d'apporter une réponse inédite et explicite à un problème bien circonscrit ou de contribuer au développement d'un domaine de connaissance⁶.

Activité de recherche

Toutes les étapes du cycle de développement des connaissances par le biais d'une méthodologie rigoureuse reconnue par les pairs (ou en voie de l'être), allant de l'élaboration d'un projet, à la diffusion des connaissances, incluant la demande de financement de la recherche et son évaluation par un comité de pairs. Ces étapes incluent aussi tout ce qui a trait à la gestion de la recherche et à son financement⁷.

Recherche avec des êtres humains (ou participants)

On entend par recherche avec des êtres humains toute recherche menée avec des participants, c'est-à-dire avec des personnes « dont les données, le matériel biologique, les réactions ou les réponses à des interventions, des stimuli ou des questions de la part des chercheurs sont utilisés pour répondre aux questions de recherche. Également appelé "participant humain" ou, dans d'autres politiques ou lignes directrices, "sujet" ou "sujet de recherche"⁸».

⁵ CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA, INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA, *op. cit.*, p. 312.

⁶ Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 3e éd., 2005, p. 1135.

⁷ FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC, *Politique sur la conduite responsable en recherche*, novembre 2022, p. 7.

⁸ CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA, INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA, *op. cit.*, p. 310.

Annexe 2 : Tableau comparatif entre la recherche et d'autres types d'activités

Le tableau ci-dessous se veut un outil de réflexion pour distinguer la recherche des études d'assurance de la qualité et des évaluations. Il est tiré du document *Note 1 : Note de clarification relative aux compétences matérielle et territoriale des comités d'éthique de la recherche*, édité en 2007 par l'Unité de l'éthique du ministère de la Santé et des Services sociaux.

	Recherche	Autres types d'activités parallèles ou proches de la recherche		
		Évaluation ¹	Assurance de la qualité	Suivi
Objet donné (exemples)	Problématique, traitement ou phénomène nouveaux.	Programme, politique, projet ou service, existants ou caducs .	Programme, politique, projet ou service existants .	
Définition	Toute investigation systématique sur un objet donné, par des « méthodes et techniques traditionnelles ou émergentes qui sont acceptées comme caractéristiques de la discipline concernée ² ».	« Appréciation systématique et objective [d'un objet donné], [...] de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats ³ . »	« [A]ctivité concernant l'appréciation et l'amélioration des mérites et de la valeur [d'un objet donné], ou le respect de normes préétablies ⁴ . »	Fonction continue de collecte systématique d'information, selon des indicateurs choisis, qui suit l'exécution ou la situation d'un objet donné, sur la base de normes prédéterminées ⁵ .
Légitimité morale	<ul style="list-style-type: none"> • Activité extrinsèque à l'entreprise des soins et des services de santé. • Activité moralement permise mais non obligatoire. • Activité légitime uniquement si les méthodes et les techniques utilisées permettent d'aboutir à des connaissances utiles et à des conclusions jugées scientifiquement valables par la discipline. 	<ul style="list-style-type: none"> • Partie intégrante de l'entreprise des soins et des services de santé (devoir moral d'améliorer la qualité et l'efficacité). • Activité moralement et légalement obligatoire. • Activité qui tire sa légitimité de l'information immédiate qu'aura l'organisme et de la récupération des résultats en vue de poser les actions qui s'imposent. 		
Présumé	Le meilleur « standard » n'est pas encore connu.	Ce qui doit être est déjà connu, et tout écart par rapport à une norme devrait être décelé et corrigé.		
Objectif premier	« [Contribuer ou ajouter] à un ensemble de connaissances ou [obtenir ou confirmer] des connaissances, y compris l'attente que les connaissances seront diffusées ⁶ . »	<ul style="list-style-type: none"> • « [P]orter un jugement structuré sur [un objet donné] pour aider à la prise de décision. [...] » • « [A]pprécier la pertinence de l'intervention, ou l'efficacité avec laquelle ses objectifs sont poursuivis, l'efficacité des moyens mis en place, ou sa rentabilité, ainsi que ses retombées. [...] » • « [Mesurer] l'implantation d'une intervention, [...] les liens entre les composantes que sont les besoins, objectifs, ressources, processus et résultats⁷. » 	Vérifier si une activité existante respecte les normes de qualité, ou a été menée aussi bien que ce qui pourrait ou devrait être fait – porter un jugement sur la valeur de l'objet donné.	Fournir régulièrement aux gestionnaires et aux parties prenantes de l'information « concernant les progrès ou l'absence de progrès dans la réalisation des effets visés [et, le cas échéant, recommander des] mesures correctives ⁸ ».
Exécution	Limitée dans le temps – s'arrête avec l'atteinte du point limite.	Ponctuelle, périodique.	Sur une base régulière, en continu.	En continu.

	Recherche	Autres types d'activités parallèles ou proches de la recherche		
		Évaluation	Assurance de la qualité	Suivi
Portée des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats ont une portée large – pourraient s'appliquer à l'ensemble de la population ou à une population ciblée. • Ils n'ont pas forcément des retombées immédiates. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats ont une portée limitée (visée de départ) – ils ne concernent que l'environnement local évalué (résultats particularisés.) • Les résultats doivent être pertinents et avoir des retombées immédiates sur l'environnement organisationnel que l'analyse concerne. 		
Utilité des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats mènent à la découverte de la meilleure chose à faire, du moyen le plus efficace. 	Définition des forces et des faiblesses ainsi que formulation de recommandations, le cas échéant.		
	<ul style="list-style-type: none"> • Ils génèrent des connaissances qui pourront être utilisées dans le cadre d'une évaluation, d'une étude d'assurance de la qualité ou d'un suivi. 	<ul style="list-style-type: none"> • « [Les résultats] servent de base à la prise de décision, permettant à un organisme de mieux rendre des comptes et définir ses objectifs et activités futurs⁹. » • Ils permettent de mettre au jour des questions auxquelles on pourra répondre dans le cadre de recherches futures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats permettent d'améliorer la qualité de l'objet donné pour la population ciblée. • Ils permettent de mettre au jour des questions auxquelles on pourra répondre dans le cadre de recherches futures. 	<ul style="list-style-type: none"> • « [Le suivi] permet de déterminer assez tôt s'il est probable que les résultats attendus seront atteints. C'est l'occasion de vérifier le bien-fondé des principes théoriques et de la logique qui sous-tendent le programme et de procéder aux changements nécessaires s'agissant des activités et des options retenues dans le cadre du programme. • « Les informations recueillies grâce au suivi systématique contribuent de façon essentielle à l'évaluation¹⁰. »
Diffusion des résultats	Désir de faire connaître les résultats à la communauté scientifique et à un large auditoire – diffusion plus large que dans les établissements en cause.	La diffusion se fait à un niveau local ou interne, à des fins d'éducation ou à titre de renseignement.		

1. Pour connaître la définition de différents types d'évaluation, le lecteur pourra consulter, notamment, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Politique d'évaluation du Ministère de la Santé et des Services sociaux : Évaluer pour s'améliorer*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2003, p. 18-19, [En ligne], < <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/fl/documentation/2003/03-706-01.pdf> > (Consulté le 17 janvier 2007) ; ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 2002, 37 p. [En ligne], < <http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf> > (Consulté le 17 janvier 2007) et PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT, *Guide du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats*, New York, Bureau de l'évaluation, Programme des Nations Unies pour le développement, 2002, p. 98-101, [En ligne], < <http://www.undp.org/eo/documents/HandBook/French/Fr-M&E-Handbook.pdf> > (Consulté le 17 janvier 2007).
2. Définition tirée en partie de GROUPE CONSULTATIF INTERAGENCES EN ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE, COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PROCÉDURES DE L'EPTC (GROUPE PRO), *Améliorations à la méthode proportionnelle d'évaluation éthique de la recherche dans l'EPTC*, Ottawa, Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche, 2005, p. 8, [En ligne], < http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/workgroups/progroup/Consultation_instructions.cfm > (Consulté le 17 janvier 2007).
3. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *op. cit.*, p. 21. Pour une autre définition semblable, voir notamment MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *op. cit.*, p. 9.
4. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *op. cit.*, p. 31. Voir également NATIONAL HEALTH AND MEDICAL RESEARCH COUNCIL, *When does Quality Assurance in Health Care Require Independent Ethical Review?*, Canberra (Australie), AusInfo, 2003, p. 3, [En ligne], < <http://www.nhmrc.gov.au/publications/synopses/e46syn.htm> > (Consulté le 10 janvier 2007).

5. Inspirée des définitions données dans ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *op. cit.*, p. 28 et PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2002), *op. cit.*, p. 105.
6. GROUPE CONSULTATIF INTERAGENCES EN ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE, COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PROCÉDURES DE L'EPTC (GROUPE PRO), *op. cit.*, p. 8.
7. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *op. cit.*, p. 9. Voir aussi les définitions données dans ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *op. cit.*, p. 17 et PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2002), *op. cit.*, p. 100.
8. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2002), *op. cit.*, p. 105.
9. GROUPE CONSULTATIF INTERAGENCES EN ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE, *Définition de « études d'assurance de qualité, évaluation de rendement et recherche »*, 2003, p. 2, [En ligne], <<http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/policy/initiatives/interpretations/interpretation007.cfm>> (Consulté le 10 janvier 2007).
10. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), *La politique du PNUD en matière d'évaluation*, s. l., Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, 2006, p. 6, [En ligne], <<http://www.undp.org/eo/documents/Fr-Evaluation-Policy.pdf>> (Consulté le 10 janvier 2007).